

Rapport sur la politique d'engagement 2021



Un acteur de la finance responsable et durable

SANSO signifie Oxygène en japonais.

L'expérience de notre équipe est entièrement dédiée à la recherche de **résultats financiers** associée à un **niveau élevé de service**.

Nos solutions visent à répondre aux **enjeux sociétaux** de développement durable, actuels et futurs.

« SANSO IS donne du sens à vos investissements »



Les chiffres clés

- Société indépendante créée en **2011**
- Une équipe de 23 personnes dont 12 gérants
- Plus de **1,5 Md €** sous gestion*
- Clients :
 - 41% Institutionnels et Entreprises
 - 45% Family Offices et Gestion Privée
 - 14% Gérants d'actifs
- **29 fonds** gérés
- Plus de **380 mandats** de gestion

Source : *Sanso IS, au 31/12/2021



Être responsable, performant et engagé

Sanso IS contribue ainsi à faire le lien entre les épargnants qui veulent **donner du sens à leurs placements** et les émetteurs qui répondent à des problématiques de développement durable.

Financer les acteurs de la transition vers une économie durable



En répondant aux Objectifs de Développement Durable définis par les Nations-Unies.

En bénéficiant d'opportunités liées à la croissance forte des marchés sous-jacents.

Privilégier les émetteurs soucieux de leur responsabilité sociétale



En favorisant les acteurs économiques prenant en compte les intérêts de l'ensemble de leurs parties prenantes.

En évitant certains risques financiers dus à une mauvaise gestion des enjeux ESG.

Être acteur du changement



En contribuant à une prise en compte généralisée des enjeux ESG par les gestionnaires d'actifs dans notre secteur.

En s'engageant dans des initiatives de place visant à promouvoir l'ISR et en soutenant financièrement des fondations.



1. DEMARCHE GENERALE DE LA POLITIQUE ISR

Nos 4 piliers

Sanso IS prend systématiquement en compte des **critères ESG** dans ses décisions d'investissement pour environ de **80% des actifs sous gestion**.

La démarche d'investissement responsable et durable de Sanso repose sur 4 piliers :



PILIER 1

Investir dans des entreprises d'avenir dont l'activité a un impact positif sur l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies (Sustainable Development Goals).



PILIER 2

Exclure les entreprises dont le comportement est contraire aux principes du Pacte Mondial des Nations-Unies au même titre que celles des secteurs du Tabac et du Charbon.



PILIER 3

Calculer la note ESG et l'empreinte carbone de nos portefeuilles en adoptant une démarche d'amélioration de celles-ci.



PILIER 4

Engagement actionnarial et dialogue avec nos gestionnaires d'actifs partenaires pour les inciter à faire progresser leurs pratiques d'intégration ESG.



Sanso Investment Solutions : nos moyens techniques et humains



Une équipe spécialisée
L'équipe de gestion est composée de **10 gérants** et un **analyste ESG**



Un outil d'analyse d'aide à la sélection de fonds ISR
Les fonds ayant une démarche ISR sont répertoriés dans notre **outil interne d'analyse *Monitoring Funds***.



Politique de vote
Sanso IS a sélectionné ISS pour nous assister dans l'analyse des résolutions et la mise en œuvre de la politique de vote « SRI »



Gouvernance ISR
Un **Comité de Pilotage ISR** est organisé mensuellement



Rencontres avec les sociétés de gestions
L'ensemble de l'équipe fait entre 250 et 300 rendez-vous par an avec des gérants externes



Moyen d'analyse pour la notation ESG et carbone des émetteurs
Sanso utilise MSCI comme un outil d'aide à la décision dans la sélection des titres : note **ESG**, **empreinte carbone**, et calcul de l'**exposition aux ODD**

Notre implication dans l'écosystème de la gestion responsable



Signataire depuis 2017

Un engagement en matière
**d'Investissement
Responsable et Durable.**



Signataire

Un volonté de respecter les
principes **fondamentaux du
développement durable** en
tant qu'entreprise.



**Participe au Comité
Technique Investissement
Responsable**

Une participation et une vision
des **développements des
pratiques ISR.**



PARIS 2015
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE

Signataire

Une conviction qu'une **action
forte en faveur du climat**
débouchera sur une **meilleure
croissance et un
développement plus durable.**



Membre depuis sa création

Un soutien au **développement
de l'ISR en France et en
Europe** via le réseau Eurosif.



Signataire

Un soutien à cet organisme
gérant la plateforme la plus
importante de **reportings
environnementaux** dédiées
aux entreprises et aux villes.

Notre engagement en tant que société

Sanso IS s'applique à elle-même les principes de développement durable et de responsabilité sociale qu'elle prône dans sa politique d'investissement :

- S'implique dans la société civile en finançant la fondation Akuo* qui entreprend et soutient des **projets de développement durable** en faveur des populations défavorisées et de la protection de l'environnement dans le monde entier.
- S'engage à **reverser 10%** des frais de gestion financière du fonds **Sanso Objectif Durable 2024** au bénéfice d'associations de **défense de l'environnement et de protection des océans** : Surfrider Foundation Europe et l'Institut Océanographique Fondation Albert 1^{er} Prince de Monaco.
- Propose de compenser tout ou partie de l'empreinte carbone des entreprises dans lesquelles elle investit.
- Depuis 2020, les bureaux fonctionnent avec une Energie verte, locale et traçable grâce à Plüm énergie.

Sanso IS 1^{ère} Société de Gestion ESG française selon Ethifinance (Baromètre IR 2019).

Plüm
énergie

akuo 
Foundation
Demain Aujourd'hui

 Institut
océanographique
Fondation Albert I^{er}, Prince de Monaco

 SURFRIDER
FOUNDATION EUROPE

 EthiFinance

*1% du CA + Jours/hommes



2. FOCUS SUR LE PILIER 4 : LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT

ENGAGEMENT AVEC LES GESTIONNAIRES D'ACTIFS

Dans le cadre de la sélection de fonds Sanso IS interroge ses partenaires sur l'intégration des enjeux ESG au sein de leur process d'investissement.

Un **dialogue avec ces gestionnaires** est systématiquement mis en place afin de les inciter à intégrer ces considérations dans leur processus d'investissement.

Ce dialogue va prendre la forme de :



Rendez-vous avec les équipes de gestion, d'analyse et de distribution au cours desquels Sanso IS exprime son attachement à l'intégration de ces enjeux par ses partenaires et met en avant l'intérêt de ces sujets.



Courriers adressés aux instances de direction des **sociétés de gestion concernées**, rappelant le souhait d'une meilleure prise en compte de ces enjeux.



Un **suivi de l'évolution de la démarche** des gestionnaires dans ce domaine.

En l'absence de progrès après 24 mois de dialogue Sanso IS statue sur l'opportunité de continuer à travailler ou non avec les gestionnaires concernés.



ENGAGEMENT AVEC LES ENTREPRISES

La politique d'engagement avec les entreprises est articulée autour de la distinction entre activités et comportement d'une entreprise.

En fonction des entreprises la démarche peut prendre l'une des deux formes suivantes :

- **Engagement sur le plan de la transparence ESG**

L'objectif est d'inciter les entreprises ne publiant pas suffisamment de données ESG à mettre à niveau leur transparence dans ce domaine en rappelant notamment que ces informations sont des éléments clés du processus d'investissement de Sanso IS.

- **Engagement sur le plan stratégique**

Cet engagement s'adresse aux entreprises ayant des activités à impact négatif, par exemple à forte intensité carbone. Ce dialogue visera à comprendre si l'entreprise met en œuvre des actions pour limiter l'impact négatif généré par les activités considérées voire souhaite mettre fin à ces activités afin de les remplacer par des solutions plus respectueuses du développement durable.

ENGAGEMENT COLLABORATIF

Ces actions d'engagement et de dialogue pourront être menées par Sanso IS en collaboration avec d'autres investisseurs, notamment dans le cadre de Shareholders for Change.

Sanso IS pourra par ailleurs apporter son concours à d'autres actions de dialogue mises en œuvre par cette coalition d'investisseurs dès lors que Sanso IS est investi dans sociétés concernées et partage les préoccupations et approuve les modalités d'action des autres membres du groupement.



POLITIQUE DE VOTE

Sanso IS a sélectionné ISS pour l'assister dans l'analyse des résolutions et la mise en œuvre de la politique de vote.

Dans le cadre de sa politique « SRI », ISS élabore des directives de vote **conformes aux objectifs des investisseurs soucieux du développement durable.**

Sur les questions environnementales et sociales, la politique « SRI » de ISS vise à soutenir les organes de direction qui promeuvent des **pratiques commerciales durables, le respect de l'environnement, des pratiques de travail équitables, la non-discrimination et la protection des droits humains.**

En matière de gouvernance d'entreprise, de rémunération des dirigeants et de structure d'entreprise, les lignes directrices de la politique « SRI » sont fondées sur un **engagement pour la création et la préservation de valeur économique et pour la promotion des principes de bonne gouvernance d'entreprise et de la diversité au sein des organes de direction.**



En votant, SANSO IS se préoccupe non seulement du rendement économique pour les actionnaires et d'une bonne gouvernance d'entreprise, mais aussi de s'assurer que les activités et les pratiques de l'entreprise sont conformes aux objectifs généraux de la société.



3. L'ENGAGEMENT EN PRATIQUE

A. Description de la démarche de dialogue avec les gestionnaires d'actifs, liste des sociétés ciblées et cas pratiques.

Pourquoi une politique de dialogue avec nos gérants partenaires ?

Environ 34% des encours de Sanso IS sont investis dans des fonds gérés par des sociétés de gestion de portefeuilles tierces. L'activité de sélection de fonds externes est donc significative pour Sanso IS.

Sanso IS s'efforce de sélectionner des fonds ISR ou intégrant de façon structurée les enjeux ESG. Cependant les produits de ce type sont encore peu nombreux sur certaines classes d'actifs, par exemple :

- Gestion obligataire, notamment High Yield
- Stratégies de performance absolue
- Fonds axés sur les actions de petites et moyennes valeurs.

Par ailleurs Sanso IS a développé des relations de long-terme avec les sociétés de gestion sélectionnées et estime bénéficier d'un degré élevé d'écoute de la part de celles-ci.

De ce fait, Sanso IS a décidé dès sa création de mettre en œuvre une politique de dialogue avec les gestionnaires d'actifs partenaires pour les inciter à faire progresser leurs pratiques d'intégration ESG et ainsi contribuer à la diffusion de la prise en compte de ces enjeux à un plus grand nombre d'acteurs du marché.

L'impossibilité de nouer un dialogue constructif dans un délai fixé à 2 ans environ conduira Sanso IS à écarter la société de gestion de la liste de ses contreparties.

Le processus de dialogue

Etape 1 : Choix des sociétés de gestion avec lesquelles un dialogue va être établi sur la base des critères suivants:

- a. Etat de la politique ESG de la société de gestion.
- b. Encours détenus par Sanso IS
- c. Ancienneté de la relation
- d. Taille de la société de gestion
- e. Nature des stratégies proposées.

➤ De 10 à 15 sociétés de gestion sont identifiées pour des actions de dialogue.

Etape 2 : Mise en place d'un dialogue formalisé

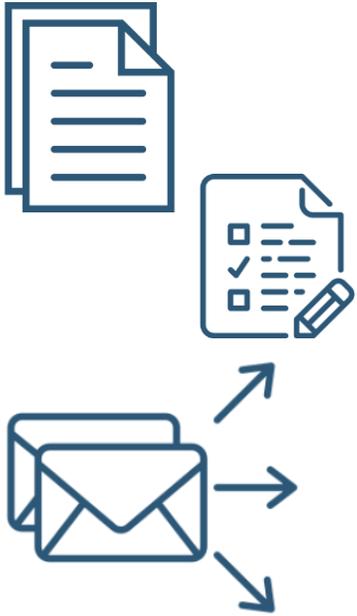
- a. Envoi d'une lettre présentant notre démarche co-signée par le Président et le Directeur Général de Sanso IS.
- b. Envoi simultané d'un questionnaire permettant de faire un état des lieux de la politique ESG
- c. Analyse des réponses au questionnaire permettant de classer les sociétés en 4 catégories selon le degré de maturité de leur démarche : Avancées, Volontaires, Intéressées, Non-concernées, les non-répondants étant placés dans cette dernière catégorie.

Etape 3 : Echanges avec les sociétés Intéressées et Non-concernées afin de

- a. Aider les sociétés Intéressées à construire une démarche cohérente avec leur processus d'investissement
- b. Tenter de sensibiliser les Non-concernées.

Les sociétés ciblées en 2021

En septembre 2021, la lettre et le questionnaire ont été envoyés aux sociétés ci-dessous :

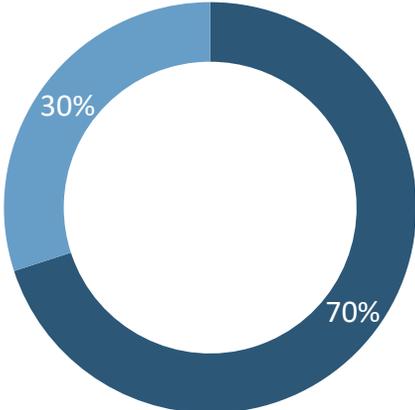


- Equigest
- Exane
- Gaspal Gestion
- HMG Finance
- Indépendance & Expansion
- J Chahine Capital
- Kirao
- Lonvia
- Turgot Asset Management
- Varenne Capital Partners

Résultats sur les sociétés ciblées en 2021

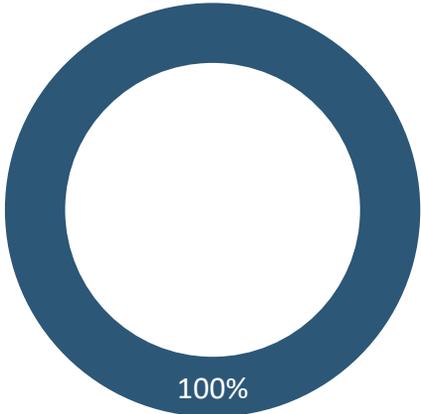


Sociétés contactées



■ Sociétés engagées les années précédentes ■ Premier contact

Retours des questionnaires



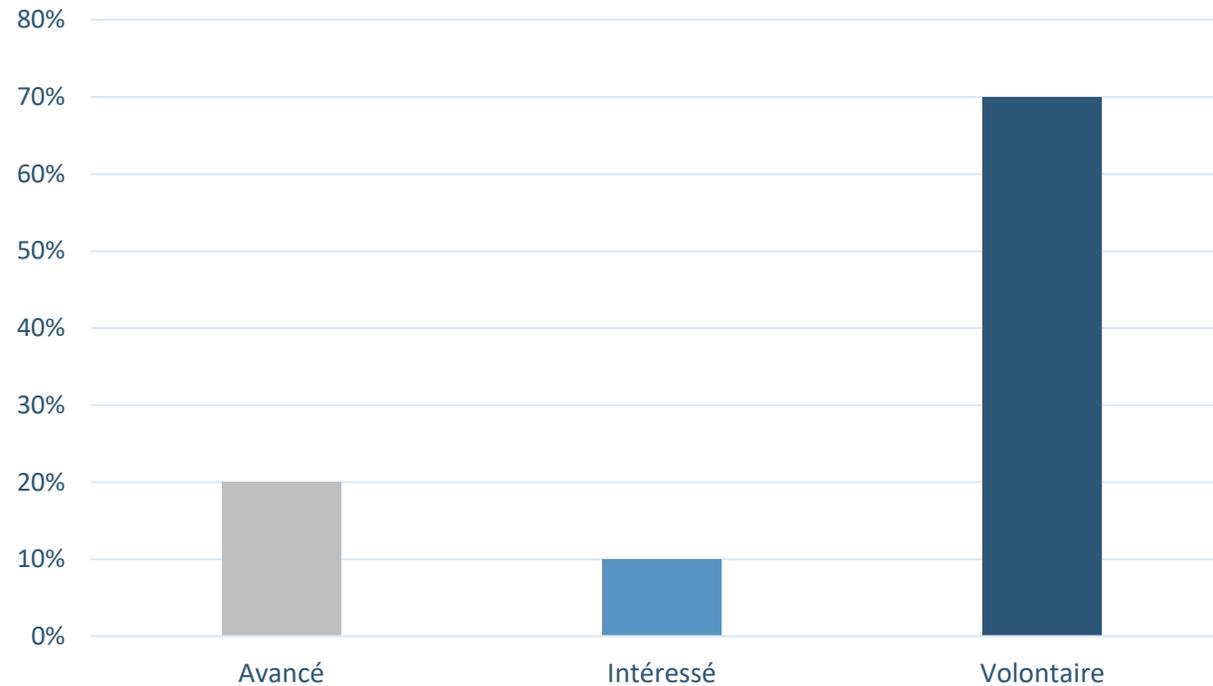
■ Retour du questionnaire

Sources: SANSO IS, données sur l'année 2021

Résultats sur les sociétés ciblées en 2021

Résultats du dépouillement des questionnaires réceptionnés

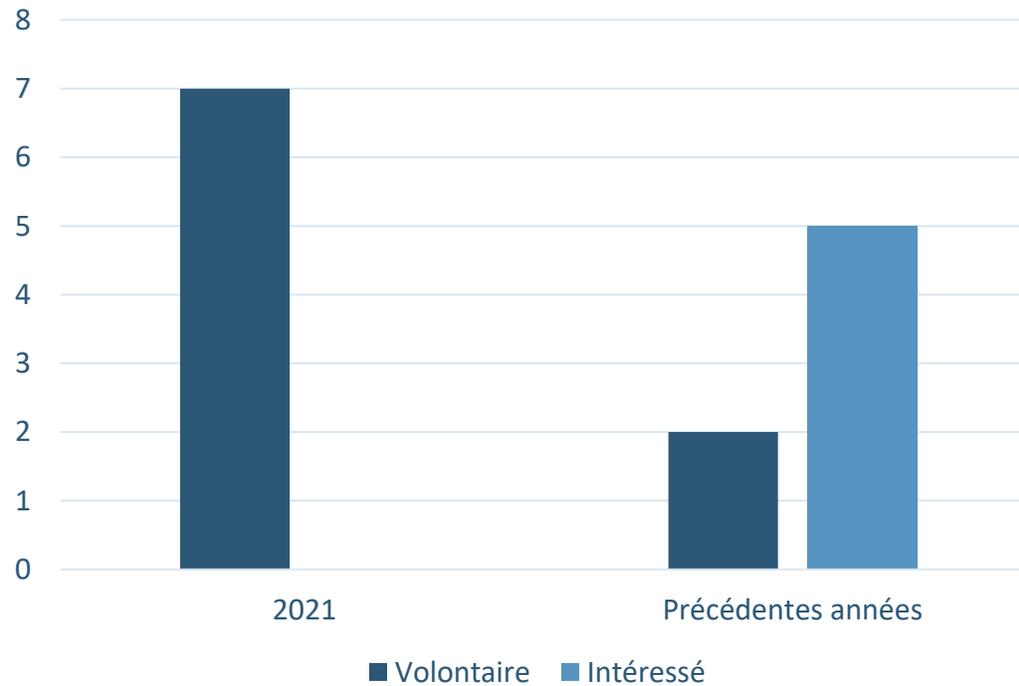
Lors de l'analyse des réponses reçues, aucune société sur les treize ayant retourné le questionnaire n'a été classée dans la catégorie non-concernée.



Evolution des sociétés

Parmi les dix sociétés engagées cette année, nous avons déjà eu des marches d'engagement avec sept d'entre elles.

On constate une amélioration des sociétés qui sont toutes classées « volontaire » en 2021 contre une majorité d'« intéressé » pour les années précédentes.



Cas pratique n°1 : Turgot AM



Chronologie du dialogue:



- **Juillet 2018:** Le questionnaire envoyé à Turgot AM démontre que la société développe son processus de gestion ISR et qu'elle a pour objectif de proposer une gestion qui respecte les critères ESG.
- **Octobre 2019 :** Sanso IS adresse de nouveau le questionnaire ISR à Turgot AM. La démarche d'intégration ESG de la société est toujours en construction mais semble structurée.
- **Décembre 2020 :** A la suite d'un nouvel envoi du questionnaire ISR, Turgot AM présente en détail sa politique ISR qui intègre désormais un filtre ESG et des exclusions.
- **Septembre 2021 :** Sanso poursuit sa démarche d'engagement avec Turgot AM et envoie de nouveau le questionnaire ISR. Bien que la société a toujours été coopérative, il lui a fallu un certain temps pour nous montrer des résultats concrets. Ce courrier était donc le dernier avant l'exclusion de Turgot AM de nos portefeuilles.
- **Décembre 2021 :** Lors d'un rendez-vous dédié à la politique ISR de la société, Turgot AM précise sa démarche de développement d'un système de notation propriétaire. La société s'est engagée à faire passer son fonds Turgot Oblig Plus en article 8 selon la réglementation SFDR d'ici la fin juin 2022. Les avancées sont jugées suffisantes par Sanso IS qui maintient les fonds de Turgot AM dans ses portefeuilles.

Cas pratique n°2 : Varenne Capital



Chronologie du dialogue:

VARENNE
CAPITAL

- **2018:** Varenne Capital fait partie des 5 Non-répondants parmi les 21 sociétés de gestion auxquelles le questionnaire ISR de Sanso IS a été adressé dans le cadre de la politique d'engagement.
- **Septembre 2019:** Sanso IS adresse de nouveau le questionnaire ISR à Varenne Capital accompagné d'un courrier indiquant que « *L'absence de progrès tangibles d'ici la fin 2019 nous amènera à retirer votre société de la liste de nos partenaires.* »
- **Janvier 2020 :** après plusieurs relances infructueuses et alors que Varenne Capital est sur le point d'être écartée de la liste des sociétés éligibles, Varenne Capital sollicite Sanso IS pour un RDV dédié à l'ESG.
- **Février 2020 :** Varenne Capital présente en détail sa politique ESG à Sanso IS ce qui nous permet de maintenir la société sur la liste des contreparties éligibles tout en décidant de poursuivre le dialogue avec elle.
- **Septembre 2021 :** Sanso continue sa démarche d'engagement avec Varenne Capital et envoie de nouveau le questionnaire ISR.
- **Mai 2022 :** Lors d'un rendez-vous organisé avec la société de gestion pour faire un point sur les fonds détenus, Varenne Capital nous présente les avancées de sa politique ESG. La société nous a confirmé que le fonds Varenne Global sera classé article 8 de la réglementation SFDR d'ici la fin juin 2022.



3. L'ENGAGEMENT EN PRATIQUE

B. Description de la démarche de dialogue avec les entreprises, liste des sociétés ciblées et cas pratiques.

Pourquoi une politique de dialogue avec les entreprises ?

En 2021 , Sanso IS a développé sa démarche d'engagement en entamant des dialogues avec des entreprises dans lesquelles nous sommes investis.

Cet engagement se décompose en deux démarches distinctes :

- **Engagement sur le plan transparence ESG**

Nous avons décidé d'engager des sociétés de petites capitalisations, ne publiant pas suffisamment de données ESG, pour lesquelles il nous est impossible de réaliser une analyse ESG.

Cette démarche a pour objectif d'inciter les entreprises à publier un rapport de durabilité ou à intégrer ces données au rapport annuel, ainsi que comprendre pourquoi les informations extra-financières ne sont pas prises en compte.

- **Engagement sur le plan stratégique**

Nous avons ciblé les entreprises qui ont vu leurs émissions carbone augmenter au cours des trois dernières années bien que les sociétés aient des objectifs de réduction sur le moyen ou long terme.

L'objectif est de comprendre l'origine de cette détérioration ainsi que connaître les actions mises en œuvre pour y remédier.

Le processus de dialogue

Etape 1 : Choix des entreprises avec lesquelles un dialogue va être établi sur la base des critères suivants:

- a. Etat de la politique ESG ou des données climatiques de la société.
- b. Encours détenus par Sanso IS

➤ 11 entreprises sont identifiées pour des actions de dialogue sur le plan stratégique et sur le plan de la transparence ESG.

Etape 2 : Mise en place d'un dialogue formalisé

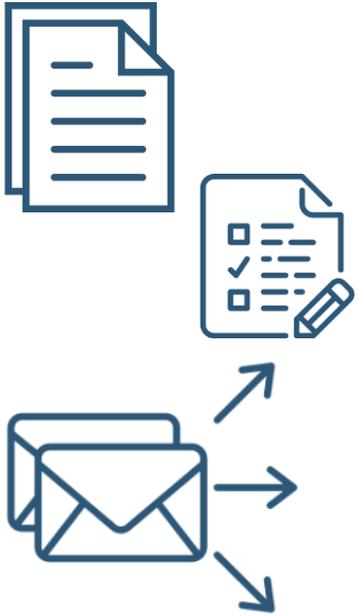
- a. Envoi d'une lettre présentant notre démarche et nos interrogations, co-signée par le Président et le Directeur Général de Sanso IS.

Etape 3 : Echanges avec les entreprises

- a. Prise de rendez-vous avec les sociétés pour approfondir la collecte d'information et les sensibiliser.
- b. Analyser si leurs stratégies est cohérente avec notre processus d'investissement.

Les sociétés ciblées en 2021

En septembre 2021, la lettre a été envoyée aux sociétés ci-dessous :



Engagement sur la transparence ESG

- Alphaprim
- Capelli
- Foncière Volta
- Priams
- Vivion

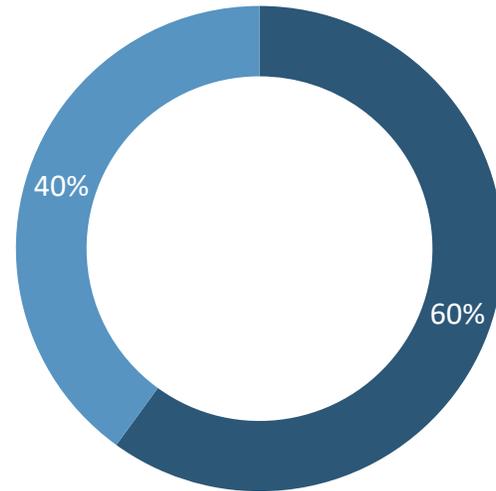
Engagement sur la stratégie

- Equinix
- Nike
- Mc Cormick
- American Water
- ASM International
- CRH PLC

Résultats sur les sociétés ciblées en 2021

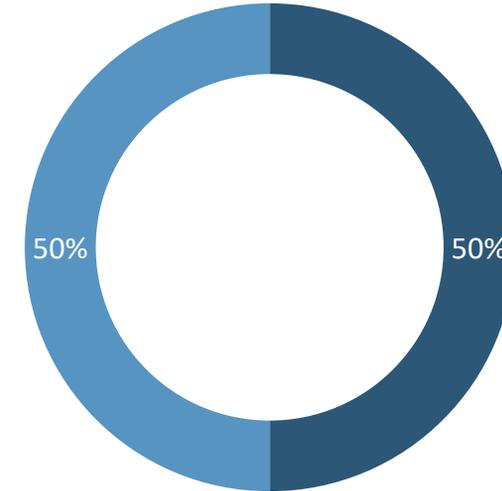


Engagement sur la transparence ESG



■ Retour à la lettre ■ Pas de retour

Engagement sur la stratégie



■ Retour à la lettre ■ Pas de retour

Concernant l'engagement sur la stratégie, parmi les trois sociétés n'ayant pas répondu à notre courrier, nous n'avons pas poursuivi le dialogue avec l'une d'elle suite à un désinvestissement pour des raisons liées à la gestion.

Cas pratiques – engagement sur la transparence ESG

N°1 : PRIAMS

- PRIAMS a été très coopératif lors de notre échange et nous a fourni une quantité importante d'informations. Cela nous permettra d'enrichir notre notation interne. Le groupe comprend l'importance d'améliorer sa communication sur les questions E, S et G et a déjà élaboré un plan de travail pour réorganiser son site web.

N°2 : CAPELLI

- Capelli nous a fourni des réponses moins concrètes, notamment en termes de chiffres. Bien que le groupe soit conscient de l'importance de communiquer sur leurs différentes approches concernant les questions E, S et G, le manque de ressources humaines les oblige à mettre ce sujet de côté.

N°3 : VIVION

- L'échange avec Vivion nous a permis de voir que la dimension ESG est prise en compte par le groupe. Un premier rapport durable sera publié au cours de l'année 2022 décrivant comment les critères E, S et G sont appréhendés par la société et quels sont leurs objectifs sur le court et moyen terme.

Cas pratiques – engagement sur le plan stratégique

Sur les trois sociétés qui ont répondu à notre courrier, nous avons eu des entretiens avec deux d'entre elles. La troisième nous ayant fournie une réponse écrite satisfaisante, nous n'avons pas jugé nécessaire d'organiser un rendez-vous.

N°1 : NIKE

- Le groupe s'est montré très coopératif et nous a présenté son programme d'efficacité énergétique 2015-2020. Nike a par la suite détaillé ses objectifs pour 2025 et les cibles à atteindre en 2030 et 2050. Cet échange nous a permis de comprendre les sources de l'augmentation de leurs émissions carbone scope 1 ainsi que de constater les mesures implémentées et celles planifiées de l'être.

N°2 : CRH PLC

- L'entretien avec CRH nous a permis de comprendre la contradiction entre leur objectif de réduction et l'augmentation de leurs émissions. Le groupe a apporté des éclaircissements sur ses objectifs de réduction de CO2 et nous a détaillé sa stratégie pour 2050 et les objectifs sous-jacents.



3. L'ENGAGEMENT EN PRATIQUE

C. Description de la démarche d'engagement collaboratif

Engagement collaboratif

Sanso IS a rejoint, en 2021, le réseau européen d'engagement actionnarial Shareholders for Change (SfC). Ce groupe d'investisseurs s'engage activement auprès des entreprises afin de promouvoir un agenda social commun comme élément essentiel de leur rôle d'actionnaire.

SfC mène des initiatives sur différents thèmes d'engagement :

- Climat et environnement
- Politiques ESG
- Droits humain et des travailleurs
- Pratiques fiscales
- Armements
- Gouvernance
- Droits des consommateurs

Au cours de l'année 2021, plusieurs travaux et engagement ont été menés sur :

- Les terres rares
- Le travail forcé
- L'utilisation des aides étatiques liées au COVID-19

[Rapport d'engagement 2021 de SfC](#)

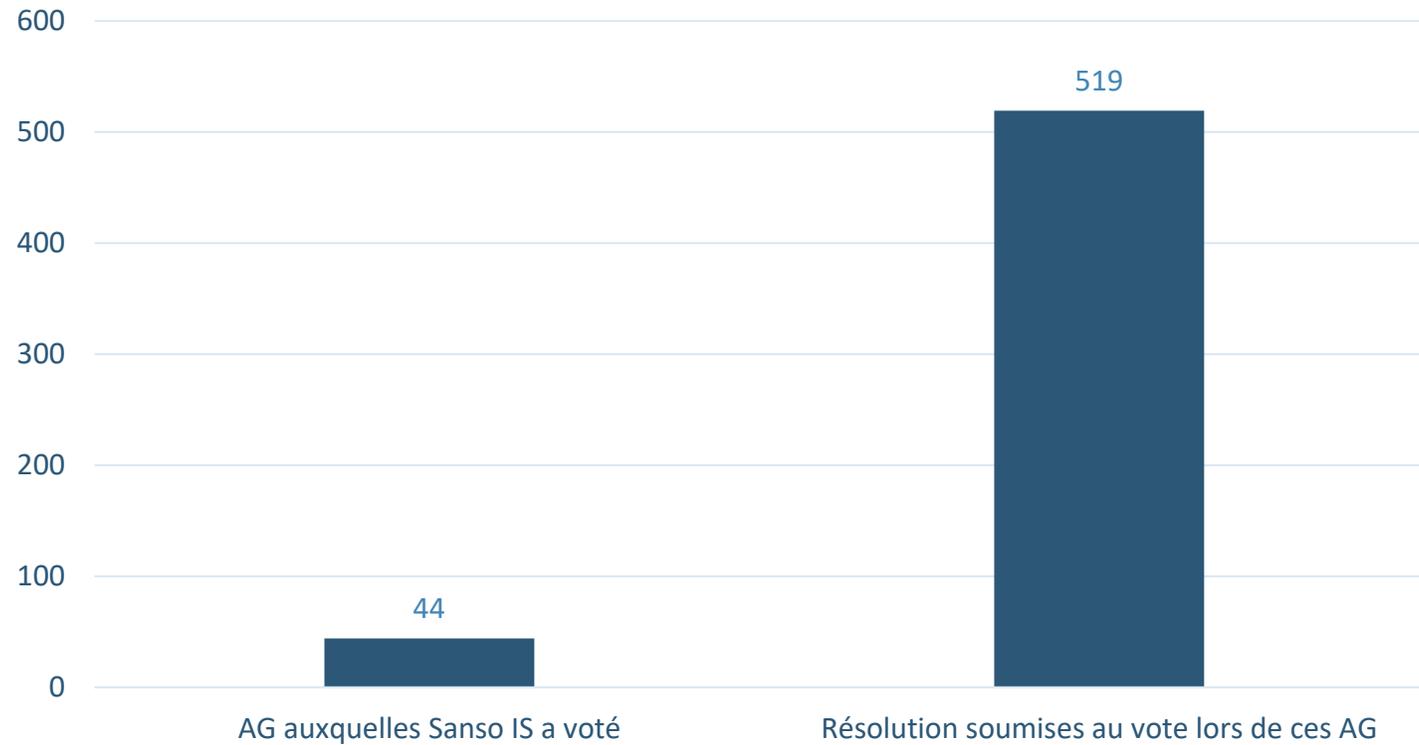


3. L'ENGAGEMENT EN PRATIQUE

D. Rapport sur l'exercice des droits de vote

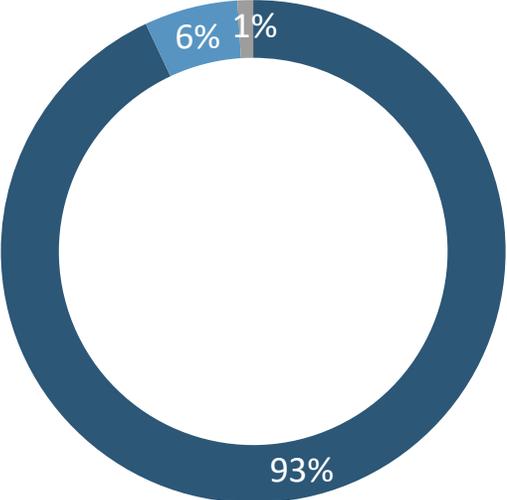
Périmètre de vote

Parmi l'ensemble des entreprises détenues dans les portefeuilles qu'elle gère, Sanso Investment Solutions a exercé ses droits de vote aux AG des 42 sociétés pour lesquelles Sanso IS avait le poids le plus important au capital soit un total de 44 AG.



Sources: SANSO IS, données sur l'année 2021

Vue d'ensemble des décisions de vote de Sanso IS

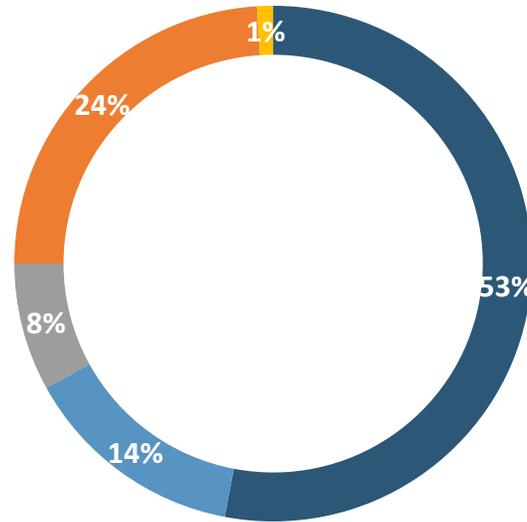


■ % de votes Pour ■ % de votes Contre ■ % de votes "Withhold"

Sources: SANSO IS, données sur l'année 2021

Répartitions des solutions par thème

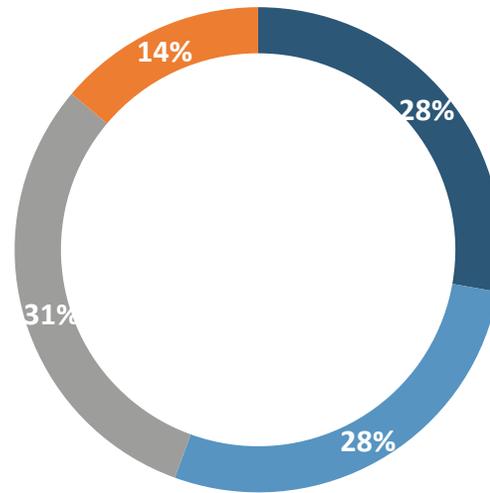
Au cours de ces **44 assemblées**, **519 résolutions** ont été soumises au vote des actionnaires soit une moyenne de **11 résolutions** par assemblée générale.



- Nomination/Jetons de Présence des Membres du CA ou de Surveillance
- Dispositifs Anti-OPA et Opérations Financières/Fusions
- Rémunérations des Dirigeants et des Salariés (hors Actionnariat salarié)
- Formalités et autres motifs
- Résolutions externes (proposées par les actionnaires)

Répartition des votes négatifs par thème

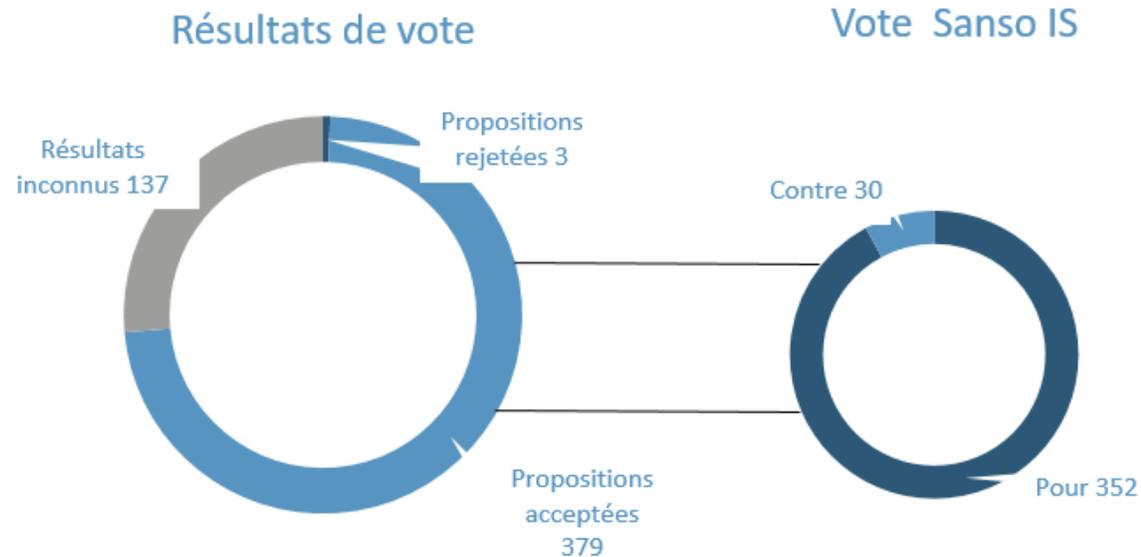
Sur les 44 assemblées générales faisant partie de l'analyse, 15 ont fait l'objet d'au moins un vote négatif. SANSO IS a émis 36 votes négatifs soit 7% du total des votes et n'a pas suivi la recommandation du management (vote contre et abstentions) dans 89% des cas.



- Nomination/Jetons de Présence des Membres du CA ou de Surveillance
- Dispositifs Anti-OPA et Opérations Financières/Fusions
- Rémunérations des Dirigeants et des Salariés (hors Actionnariat salarié)
- Formalités et autres motifs

Répartition des résultats des votes

Les résultats de 382 des 519 résolutions auxquelles nous avons voté nous ont été communiqués. 3 résolutions ont été rejetées dont 3 pour lesquelles nous avons voté contre.



La proposition de Derichebourg de déléguer la compétence au Conseil d'administration de réaliser une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise a été rejetée.

La résolution d'Akzo Nobel NV sur le rapport sur les rémunérations n'a pas été approuvée.

La proposition d'élection d'un nouveau directeur au sein de SEB SA a été rejetée par les actionnaires.

Conclusions et perspectives

Initiée lors de la création de Sanso IS mi-2017 la démarche de dialogue avec nos gestionnaires d'actifs partenaires s'est traduite de façon très concrète en 2021 avec :

- Des **courriers et questionnaires envoyés 10 sociétés de gestion** dont l'implication en termes d'ISR nous semblait pouvoir être améliorée.
- **1 rendez-vous** réalisé avec un gestionnaire spécialement pour le **sensibiliser aux problématiques ESG et faciliter l'identification d'axes de progression** dans ce domaine.

Tout en étant pleinement satisfait des résultats obtenus lors de l'exercice 2021 nous pensons que le potentiel de progrès de nos contreparties est loin d'être épuisé et **nous poursuivrons notre démarche de dialogue et d'engagement en 2022** en mettant notamment l'accent sur les sociétés classées comme *Intéressée* l'an passé et sur nos nouveaux partenaires.

Par ailleurs, nous souhaitons continuer notre engagement auprès de Shareholders for Change et développer l'engagement auprès des entreprises en choisissant de nouveaux thèmes.

D'autre part, nous prévoyons de rejoindre un nouveau collectif d'investisseurs dans le but de renforcer notre engagement actionnarial.

Disclaimer

Ce document ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Il ne peut être reproduit, diffusé, communiqué, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion.

Investir sur les marchés financiers comporte des risques de perte en capital.

Les performances passées ne constituent en rien une garantie pour des performances actuelles ou futures.

Les solutions d'investissement présentent un risque de perte en capital. Toute personne désirant investir dans les OPCVM mentionnés dans ce document est tenue de consulter le document d'informations clé pour l'investisseur visé par l'Autorité des Marchés Financiers et disponible sur simple demande auprès de **Sanso Investment Solutions**.

L'accès aux solutions d'investissement de la Société peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Il ne peut notamment être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéficiaire ou pour le compte d'une « U.S. person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou FATCA.

Il est recommandé aux investisseurs de contacter leurs conseillers, de les rencontrer régulièrement pour faire le point sur leur situation.